

## Publication du document de réflexion de l'ACPR sur l'impact de l'Intelligence Artificielle dans le secteur financier



L'ACPR a publié le 20 décembre 2018 un document de réflexion sur l'Intelligence Artificielle et ses enjeux pour le secteur financier. Annoncée par le Gouverneur de la Banque de France lors de l'édition 2018 du Paris Fintech Forum, une *task force* animée l'ACPR et regroupant des représentants des banques, assurances, fintechs, associations professionnelles et autorités publiques concernées, a nourri ce travail des différentes expertises de la place. Ce document de réflexion est soumis à consultation publique, dont les résultats permettront de définir les travaux futurs de l'ACPR sur le thème de l'IA.

Les travaux de l'ACPR sur la révolution numérique dans les secteurs de la banque et de l'assurance (mars 2018) ont mis en lumière le foisonnement des projets de mise en œuvre de techniques d'intelligence artificielle. Une *task force*, annoncée par le Gouverneur de la Banque de France lors du Paris Fintech Forum 2018, a donc été mise en place par l'ACPR en mars 2018 pour échanger sur les cas d'usages actuels et potentiels de l'intelligence artificielle dans le secteur, les opportunités et les risques associés, ainsi que les enjeux qu'ils représentent pour les autorités de contrôle. Elle a rassemblé professionnels du secteur financier (fédérations professionnelles, banques, assurances, Fintechs) et autorités publiques (AMF, Banque de France, CNIL, Tracfin, DGT). Les membres de la *task force*, représentant plus de 30 institutions, ont répondu à trois questionnaires et se sont réunis 4 fois physiquement, afin d'éclairer chacun des thèmes identifiés. Des acteurs extérieurs à la *task force* ont également été auditionnés.

Le rapport publié le 20 décembre 2018 est accompagné d'un questionnaire pour faciliter la consultation publique ouverte jusqu'à fin février. L'ambition est de définir la stratégie de l'ACPR en matière d'IA, en adéquation avec les travaux menés au niveau européen.

L'intelligence artificielle est une notion polysémique, qui tend à recouvrir des réalités différentes au fur et à mesure que les techniques algorithmiques évoluent : le rapport s'en est tenu à une définition relativement large de l'intelligence artificielle, incluant toutes les techniques d'apprentissage machine, ou « *machine learning* », mais excluant généralement les processus de robotisation automatisant certaines tâches cognitives répétitives.

Le rapport a montré une forte appétence des acteurs financiers pour les technologies de l'IA tout en soulignant que peu d'applications de ces technologies sont opérationnelles à ce jour dans des fonctions clés, notamment dans les processus fortement supervisés ou très orientés client. Cette situation devrait toutefois évoluer rapidement dans les années qui viennent.

Après avoir évoqué les nombreuses perspectives ouvertes par l'IA, le document de réflexion aborde le principal enjeu que ferait émerger l'adoption massive de cette technologie : celui de la fiabilité et de l'interprétation des résultats des algorithmes, notamment des algorithmes performants de *Deep Learning*. L'enjeu paraît primordial tant pour l'ACPR que pour les professionnels du secteur financier eux-mêmes, qui ne peuvent confier leurs processus essentiels à des « boîtes noires ». Le rapport aborde également les possibles effets à moyen terme de la généralisation de l'IA sur la structure du marché (concentration avec renforcement de la position oligopolistique des prestataires technologiques en IA, fragmentation avec apparition de petits acteurs spécialisés, mutualisations possibles de moyens...) ainsi que les défis qui se posent en propre au superviseur dans son accompagnement et son adaptation aux mutations des entités contrôlées.

L'ACPR souhaite encourager les travaux et les réflexions des acteurs pour favoriser le développement maîtrisé de l'intelligence artificielle dans le secteur financier. La phase de consultation permettra à la fois d'affiner le diagnostic posé et de définir les actions concrètes qui peuvent être menées pour progresser dans la compréhension (explicabilité, auditabilité) et la gouvernance des algorithmes. Pour ce faire, l'ACPR souhaite continuer de bénéficier des éclairages complémentaires des professionnels, des chercheurs et des autres autorités publiques.

Enfin, ses travaux s'inscrivent en parfaite synergie avec les différents travaux nationaux, européens et internationaux sur le thème. Ainsi, lors de la deuxième édition de l'EU Fintech Lab, le pôle fintech-innovation a-t-il présenté ses travaux aux côtés de la BaFin, son homologue allemand, aux différents superviseurs des pays de l'Union Européenne qui ont tous montré un intérêt fort pour le sujet. Les dialogues bilatéraux avec les pôles innovation d'autres autorités de supervision nationales comme la MAS (singapouriens), la FCA (britanniques) ou encore la Banque d'Italie permettent également d'enrichir une réflexion qui doit être la plus ouverte possible.